Affiché le 27 juin 2025

PROCES-VERBAL DU 26 JUIN 2025

Nombre de conseillers :
en exercice : 27
présents : 20
votants : 24

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 juin, le Conseil Municipal de BENET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BENET, sous la présidence de Madame Camille FONTAINE, Maire.

Date de convocation : 19 juin 2025

Présents : Mmes Marie-Christine BAUDRY- LOIGEROT, Emmanuelle BOUIS, Lise BURGERMEISTER, Michèle BUFFETEAU, Camille FONTAINE, Anny LUCAS, Nadine MARTIN, Sylvie MATHE GRIFFON, Marie-Luce MONMANEIX, Céline PELLETIER, Valérie POUSSIN, Roselyne RABOUAN,

MM, Dominique CATRIX, Joël CHOLLET, André COUTURIER, Daniel DAVID, Cédric GROSSIN, Georges MERCIER, Didier RECEGANT, Xavier SARRY

Absents avec pouvoir :

Laurence BURTIN, qui a donné pouvoir à Sylvie Mathé-Griffon

Pascal DURANDEAU qui a donné pouvoir à André Couturier

Claude POLTEAU qui a donné pouvoir à Georges Mercier

Bruno LIGONNIERE qui a donné pouvoir à Didier Recegant

Absents excusés :

Danielle LAVAL-PELLERIN, Jean DIEUMEGARD, Hervé AIRAUD

Secrétaire de séance : Didier Recegant

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 10 juin 2025
2. Compte rendu des décisions de la CCVSA

Décisions du Maire :

3. Compte rendu du Maire sur les décisions prises conformément à l'article L.2122-22 du C.G.C.T

Finances :

4. Budget principal - Décision modificative n°1
5. Subvention exceptionnelle au comité des fêtes d'Aziré
6. Subvention exceptionnelle au COFA
7. Adoption des tarifs périscolaires 2025-2026

Patrimoine :

8. Vente d'abris de touche

Marchés Publics

9. Choix des entreprises pour les travaux de végétalisation des cours d'école
10. Choix de l'entreprise pour les travaux d'entretien de la voirie communale – programme 2025

Intercommunalité

11. Accord local de répartition des représentants communautaires en vue des échéances électorales de mars 2026

Personnel :

12. Avancement de grade 2025
13. Création d'emplois pour accroissement temporaire d'activité

Divers :

14. Questions diverses
15.

<u>Proposition d'ajout d'un point à l'ordre du jour, validée à l'unanimité :</u>:

- Demande de subvention au titre des amendes de police

<u>Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2025</u>

Le procès-verbal de la séance du 10 juin 2025 a été transmis aux membres du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal **ADOPTE** à l'unanimité ce procès-verbal.

<u>Compte rendu des décisions de la CCVSA</u>

- **Broyage/Élagage** : La CCVSA apporte un soutien financier sous forme d'un fonds de concours pour compenser le retour de la mission aux communes. 49 000 € sont attribués à la commune de Benet.
- **PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)** :
- Transfert de compétence prévu au 1er janvier 2026.
- Les dépenses engagées par la CCVSA (sur 10 ans, aides déduites) seront compensées via une réduction des attributions de compensation versées aux communes, selon une clé de répartition : 60% population / 40% superficie.
- Impact pour Benet : 32 718 € par an.
- Clause de révision tous les 4 ans.

- **Fusions intercommunales** : Discussions en cours sur une éventuelle fusion entre les intercommunalités de Fontenay-le-Comte, CCVSA et La Châtaigneraie pour créer une communauté d'agglomération.
- **Programme d'investissement pour l'assainissement 2025–2034** :
- Montant estimé : 6,7 M€ sur 10 ans.
- Hausse de la facture d'eau anticipée : +6% sur 5 ans, puis lissage sur les 5 années suivantes.
- Mise aux normes des installations.
- Élaboration en cours d'une convention de rétrocession des lotissements par Vendée Eau.
- **Vendée Eau** :
- Alerte sur la baisse des réserves d'eau, nécessité d'une surveillance renforcée des retenues.
- **Salles omnisports** :
- Projet de rénovation en phase d'études.
- Signature des marchés de travaux impérative avant le 31 décembre pour conserver les subventions.
- La délibération sur l'accord local pour la répartition des représentants communautaires en 2026 est reportée, la commune souhaite des précisions a été reportée.

Compte rendu du Maire sur les décisions prises conformément à l'article L.2122-22 du C.G.C.T

La Maire rappelle la délibération du 8 juin 2020 donnant délégation au Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de services qui peuvent être passés en la forme adaptée et jusqu'à 40 000 € HT, lorsque les crédits sont prévus au budget.

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que le Maire doit rendre compte des décisions prises à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal, la Maire rend compte des décisions qu'elle a prises :

- N° 2025-34, du 10 juin 2025 : La commune de Benet signe un contrat avec l'entreprise Coulonges Espace Automobiles pour la fourniture d'un véhicule Renault Master benne immatriculé FW-751-KH pour le service espaces verts de la Mairie, pour un montant de **26 551.43 euros HT (carte grise non soumise à TVA) soit 31 790.96 euros TTC.**

- N° 2025-35, du 10 juin 2025 : La commune de Benet signe un contrat avec l'entreprise Atlantic Import Distribution pour la fourniture d'un plateau remorque avec treuil de la marque Temared immatriculé HD-752-YW pour le service espaces verts de la Mairie, pour un montant de **6 668.96 euros HT (carte grise non soumise à TVA) soit 8 000.00 euros TTC.**

- N° 2025-26, du 10 juin 2025 : La commune de Benet signe un contrat avec l'entreprise Brachet pour la réfection intégrale de la toiture de la sacristie de Benet, pour un montant de **3 657.50 euros HT soit 4 389.00 euros TTC.**
- N° 2025-37, du 12 juin 2025 : La commune de Benet signe un contrat avec le bureau d'étude Arrdhor Critt Horticole pour la maîtrise d'œuvre relative au projet de végétalisation des cours d'écoles pour un montant de **21 380.00 euros HT soit 25 656.00 euros TTC.**
- N° 2025-38, du 18 juin 2025 : Conformément à la délibération n°107 du 17 octobre 2022, la commune de Benet accorde une aide à la réfection d'un mur en pierres sèches à Me. Chantal CHARRIER pour un montant de **1 268.56 euros TTC.**

Objet n°81 : Budget principal - Décision modificative n°1

Me. le Maire présente au Conseil Municipal la situation financière du budget principal et indique qu'il est nécessaire de procéder à des augmentations et diminutions de crédits au budget principal 2025. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les opérations suivantes :

Libellé	Chapitres globalisés	Article	Fonction	Opération	Montant	
					Dépenses	Recettes
OPERATIONS REELLES						
Frais d'études	20	2031	64	55	+ 2 140.00	
Aménagements et agencement terrains	23	2312	518	114	- 2 140.00	
OPERATIONS D'ORDRE						
Opérations patrimoniales	024		822			+ 5 000,00
Autres matériels de transport	21	21828	822	64	+ 5 000,00	
		TOTAL			**5 000,00**	**5 000,00**

OBJET n° 82: Attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes d'Aziré

Mme le maire informe le Conseil municipal que la commune souhaite racheter de la vaisselle appartenant au Comité des Fêtes d'Aziré.pour la salle des fêtes Alfred ROUX.

Elle propose d'allouer une subvention de 1 000 €.

Le maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- VOTE la subvention exceptionnelle de 1 000 € au Comité des Fêtes d'Aziré;

- PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Objet n° 83 : Subvention exceptionnelle au COFA

Mme la Maire expose au Conseil municipal la demande de subvention exceptionnelle formulée par le COFA. Elle propose d'accorder une subvention à hauteur de 335 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 335 € au Comité d'Organisation de la Foire aux Alouettes

- **PRECISE** que les crédits budgétaires sont inscrits au budget 2025.

Objet n°84 : Tarifs des services périscolaires 2025-2026

Mme. le Maire propose au Conseil municipal d'actualiser les tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2025-2026.

Elle rappelle que le rythme scolaire est modifié avec suppression du mercredi matin et une semaine scolaire sur 4 jours d'école.

Elle propose d'étendre le principe de la facturation en fonction du quotient familial déjà appliqué pour le service de restauration scolaire au service d'accueil en garderie, suivant le détail ci-dessous :

Garderie

Pour rappel :

	Année 2024-25
Matin	1,60 €
Soir (jusqu'à 18h30)	2,00 €
Au-delà (pénalité)	2,00 €
Mercredi de 12h à 12h30	1 €
Au-delà (pénalité)	1€

Gratuité au 3ème enfant scolarisé dans un établissement scolaire de Benet, sur production d'un justificatif

Tarifs 2025-2026 :

- ✓ Tranche 1 : QF de 0 à 999 €
- ✓ Tranche 2 : QF de 1 000 à 1 299 €
- ✓ Tranche 3 : QF de 1300 à 1599 €
- ✓ Tranche 4 : QF à partir de 1600 €

	Année 2025-2026
Matin	Tranche 1 : 1,40 € Tranche 2 : 1,50 € Tranche 3 :1,60 € Tranche 4 : 1,70 €
Soir (jusqu'à 18h30)	Tranche 1 : 1,80 € Tranche 2 : 1,90 € Tranche 3 : 2 € Tranche 4 : 2,10 €
Au-delà (pénalité)	2,00 €
Au-delà (pénalité)	1€

Gratuité au 3ème enfant scolarisé dans un établissement scolaire de Benet, sur production d'un justificatif

Service d'aide aux leçons de la garderie

(mis en place à partir du 1er octobre les lundis, mardis et jeudis soirs par groupes d'au moins 12 enfants entre 17h et 18h) : Tarif au forfait de 36 € par trimestre, payable mensuellement (12 €), en supplément du tarif de la garderie.

Restaurant scolaire

Mme. le Maire rappelle au Conseil municipal le dispositif de soutien de l'Etat à l'instauration d'une tarification sociale des cantines dans les territoires ruraux fragiles, dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté. La commune de Benet reste éligible à ce dispositif qui permet l'obtention d'une aide de 3 € par repas pour la tranche la plus basse, ne devant pas excéder 1 € de tarification. Elle propose de maintenir pour l'année scolaire 2025-2026 les tarifs applicables pour l'année 2024-2025

Tarification en fonction du quotient familial :

Définition des tranches :

- ✓ Tranche 1 : QF de 0 à 999 €
- ✓ Tranche 2 : QF de 1 000 à 1 299 €
- ✓ Tranche 3 : QF de 1300 à 1599 €
- ✓ Tranche 4 : QF à partir de 1600 €

	Année 2024-2025	Année 2025-2026
Elève de maternelle et de l'élémentaire	Prix au forfait (enfants inscrits au trimestre 4 jours par semaine payable mensuellement) : - Tranche 1 : 1,00 € - Tranche 2 : 2,25 € - Tranche 3 : 3,25 € - Tranche 4 : 3,55 € Occasionnel : 3,65 €	Prix au forfait (enfants inscrits au trimestre 4 jours par semaine payable mensuellement) : - Tranche 1 : 1,00 € - Tranche 2 : 2,25 € - Tranche 3 : 3,25 € - Tranche 4 : 3,55 € Occasionnel : 3,65 €
Personnel de service du restaurant scolaire, stagiaire, CDD	2,65 €	2,65 €
Enseignants et personnes autorisées	5,00 €	5,00 €

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité:

ADOPTE les tarifs des services périscolaires tels que définis ci-dessus**.**

Objet n°85: Aménagements de sécurité rue du Grand St Jean - Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police par le Département de la Vendée

Madame la Maire présente aux membres du Conseil municipal le programme des aménagements de sécurité qui pourraient être effectués au niveau de la rue du Grand Saint Jean.

Elle indique que la commune peut prétendre à une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police par le Département de la Vendée. A cet effet, il est proposé le plan de financement suivant :

Coût estimatif des travaux HT	54 207,50 €
Autofinancement commune	44 207,50 €
Montant maximum de l'aide au titre "Amendes de police" (20%, plafond de dépenses subventionnables 50 000 €)	10 000 €

Aussi, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ADOPTE le plan de financement ci-dessus pour les aménagements de sécurité,

- AUTORISE M. le maire à solliciter la subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police par le Département de la Vendée et de signer tout document nécessaire.

Objet n°86 : Vente de 2 abris de touche de terrain de foot

Mme le Maire demande au Conseil municipal tout pouvoir pour vendre au club de Football de Granzay-Gript deux anciens abris de touche du stade d'entrainement de foot pour un montant de 230 €.

Il invite l'assemblée à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DONNE** tout pouvoir à Mme le Maire pour vendre au club de Football de Granzay-Gript deux anciens abris de touche du stade d'entrainement de foot pour un montant de 230 €

Objet n°87 : Travaux de végétalisation des cours d'école : choix des entreprises

La Maire rappelle au Conseil municipal la délibération, par laquelle était lancée une consultation des entreprises en procédure adaptée, pour la réalisation des travaux de végétalisation des cours d'école.

Suite à la consultation à l'analyse des offres, le marché peut être attribué aux entreprises suivantes, mieux-disantes :

- Lot 1 : VRD, entreprise COLAS pour un montant de 64 720,00 € HT
- Lot 2 : espaces verts et mobiliers, entreprise CAJEV, pour un montant de 59 183,38 € HT pour la tranche ferme et 38 845,17 € HT pour les options, soit un total de 98 028,55 € HT

Soit un montant total de 162 748,55 € HT et 195 298,26 € TTC

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- CHARGE Mme la Maire de la signature des marchés à intervenir avec les entreprises ci-dessus pour la réalisation des travaux de végétalisation des cours d'école.

Objet n°89 : Personnel Communal – Avancements de grade 2025

La Maire informe l'assemblée qu'un agent, suite à la réussite de l'examen professionnel peut bénéficier d'un avancement de grade et qu'il convient pour cela de transformer l'emploi correspondant :

- Transformation d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet en un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet à compter du 1er juillet 2025.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

SUPPRIME :

- un emploi de d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1er juillet 2025

CREE

- un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet à compter du 1er juillet 2025

CHARGE la maire de la mise à jour du tableau des emplois,

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget 2025

Questions Diverses

- Demande d'entretien d'un journaliste de *La Nouvelle République* concernant le positionnement de Benet dans le bassin de vie de Niort.

- Jeunes élus : En ouverture de séance, présentation de projets par les membres du Conseil Municipal des Jeunes.

- Repas des aînés : Prévu le 14 décembre 2025.

- Bulletin municipal : Livraison prévue le vendredi 27, avec distribution à organiser rapidement ensuite.

- Travaux SIVOM : Travaux retenus sur plusieurs secteurs : entrée des Nattes vers Sainte-Christine, sortie de Nessier, halage de la Garenne

- Travaux Pré Renaudet : Surcoût d'environ 5 400 € lié au lot électricité.

- Animation culturelle : Bon retour du public sur la pièce « Toutes les autres », jouée au Transfo.

- Éclairage des commerces : Une demande est faite pour ajuster la luminosité des façades.

- Transport scolaire (Aziré) : Départ jugé trop matinal (7h05 pour un début de cours à 8h30). Proposition de motion à envisager.

- Transport vers la MIL : Demande de mise en place d'une navette pour ramener les enfants sur la commune le mercredi après-midi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h